

Musiciens – Enfant / Adolescent /Adulte				
NOM				
PRÉNOM				
Date de naissance				
Classe				
Inscription pour les cours suivants – voir « horaires et tarifs »				
Nom du cours				
Jour et heure				
Instrument				
Jour et heure				
Tarif annuel				
Total ligne tarif annuel	Montant de la réduction	Total après réduction	Cotisation d'adhésion	TOTAL GENERAL
			35,00 €	

Prévoir environ 30 € par an et par élève pour les livres et partitions

<i>Parents</i>	PARENT 1	PARENT 2
NOM		
PRÉNOM		
Profession		
ADRESSE		
Téléphone portable		
@mail		
En cas d'urgence, contacter :	Nom Relation :	Téléphone

Parent à contacter en priorité : Parent 1 Parent 2

Cours d'essai

Pour les familles qui le souhaiteraient, 2 cours d'essai sont proposés sur les deux premières semaines de la rentrée. En cas d'abandon, la cotisation annuelle de 35 € sera due.

Nom de famille : **TOTAL A RÉGLER :**

Mode de règlement choisi :

Chèques Vacances ou Chèques Culture : acceptés jusqu'au 31 décembre 2023. Le montant payé par les chèques est alors à déduire du montant restant à régler. En cas d'obtention tardive des Chèques Vacances, joindre un chèque de caution couvrant la totalité des frais d'inscription.

Précisez le nom du signataire des chèques s'il diffère du nom des parents :

N° des Chèques-Vacances : du n° au n°

Chèque : pour la somme restant à régler, en complément des Chèques Vacances

Chèque : un seul chèque pour la totalité du montant

Nom sur le chèque : Montant :

Banque : Chèque n° :

Prélèvements automatiques : en 10 mensualités le 10 du mois (du 10 octobre au 10 juillet). Merci de remplir l'autorisation de prélèvement ci-jointe et de nous transmettre un RIB.

Pour toute information complémentaire ou autre modalité de paiement, merci de vous adresser au secrétariat.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Réductions familiales : Une réduction de 10% sur les tarifs des cours est consentie pour le 2^{ème} inscrit d'une même famille (même nom, même adresse), une réduction de 20% à partir du 3^{ème} inscrit. Pour les inscriptions simultanées, le plus âgé est considéré comme étant le premier inscrit, les autres suivant chronologiquement.

Effectifs des cours collectifs : 5 à 10 élèves par classe (maximum 14).

Au cas où il y aurait moins de 5 élèves inscrits dans un cours, la durée de ce cours pourrait être réduite sans changement de tarif.

Conditions d'annulation : l'inscription s'entend pour l'année entière.

Tout désistement pourra faire l'objet d'une étude particulière.

Cours individuels : l'engagement vis-à-vis du professeur est annuel et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

- En cas d'absence, les professeurs sont remplacés ou récupèrent les cours manqués.

- Les professeurs n'ont pas l'obligation de remplacer un cours manqué par un élève, ni les jours fériés.

- En cas de fermeture administrative (COVID ou autre) : les cours seront donnés à distance.

AUTORISATION DE PUBLICATION

L'adhésion à l'association, et donc l'inscription à l'école Ryméa, est conditionnée à l'acceptation du droit à l'image.

Ce droit est encadré par une charte dans laquelle Ryméa s'engage sur sa politique en la matière :

- redemander une autorisation spécifique dans le cas où l'élève serait particulièrement exposé ou si la diffusion est très large, par exemple dans la presse ou sur une plaquette de présentation de l'école ;

- retirer du site web ou des réseaux sociaux, dans la journée, sur simple demande, toute photo ou vidéo qui ne vous conviendrait pas. Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2023/2024.

J'accepte l'intégralité des conditions d'inscription stipulées ci-dessus.

Date :

Signature :

Merci de bien vérifier que le professeur est présent avant de laisser votre enfant dans nos locaux.